

**PROCES VERBAL - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MARS 2014 à 19h30**

Etaient présents: Jean-Louis CHARLE – Ginette ROMEI – Bernard BEAUDET – Jean-Luc CHAPLOT – Bernard SAVOURAT - Emmanuelle FAUCONNET – Fabrice SERRE – François GUIZOUARN - Christine SAVOURAT - Dominique PIQUOIS – Jean-François BLONDELOT.

Absents : Olivier EVRARD – Elvire LOMBARD

Secrétaire de séance : Jean-Luc CHAPLOT

Monsieur le Maire donne lecture du Procès-verbal de la séance précédente.
Le Conseil à l'unanimité, adopte le procès-verbal.

I – VOTE des comptes de gestion 2013, des comptes administratifs 2013 et des budgets primitifs 2014

➤ **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion du receveur soit :**

- * Le Compte de gestion de l'Eau
- * Le Compte de gestion de l'Assainissement
- * Le Compte de gestion de la Commune

Les comptes administratifs sont présentés à l'assemblée par Mme Ginette ROMEI, 1^{ère} Adjointe au Maire, hors de la présence de M. le Maire. Le compte administratif est un vote sur la gestion du maire, ce qui explique que celui-ci, s'il peut participer au débat, doit se retirer au moment du vote et n'y point prendre part, (d'après l'article L 2121-14 du CGCT).

➤ **Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats et les comptes administratifs 2013 suivants :**

- * du budget de l'eau : Excédent antérieur reporté en exploitation : 79 382.32 €
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 8 577.34 €
Excédent antérieur reporté en investissement : 20 577.34 €

- * du budget d'assainissement : Excédent antérieur reporté en exploitation : 23 421.51 €
Excédent antérieur reporté en investissement : 109 258.08 €

- * du budget Commune : Excédent antérieur reporté en exploitation : 417 637.65 €
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 419 855.31 €
Déficit antérieur reporté en investissement : - 31 682.31 €

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'EAU :**

Dépenses d'Exploitation	37 270.96 €
Recettes d'Exploitation	125 230.62 €
Dépenses d'Investissement	213 146.34 €
Recettes d'Investissement	233 723.68 €

➤ **BUDGET PRIMITIF 2014 DE L'EAU :**

Le Maire présente le budget primitif de l'eau équilibré en dépenses et en recettes :

D'Exploitation à	117 377.00 €
D'Investissement à	148 364.00 €

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Dépenses d'Exploitation	60 983.65 €
Recettes d'Exploitation	84 405.16 €
Dépenses d'Investissement	44 501.13 €
Recettes d'Investissement	153 759.21 €

➤ **BUDGET PRIMITIF 2014 DE L'ASSAINISSEMENT :**

Le Maire présente le budget primitif de l'Assainissement équilibré en dépenses et en recettes :

D'Exploitation à	96 389.00 €
D'Investissement à	154 886.00 €

➤ **PRIX DE L'EAU & ASSAINISSEMENT 2014 :**

Consommation eau	1.05 € /M3
Redevance Pollution	0,38 € /M3
Redevance Prélèvement	0,078 € /M3
Redevance Assainissement	1.15 € /M3
Redevance pour modernisation du réseau de collecte	<u>0.30 € /M3</u>
Soit un total de :	2.96 € /M3

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE LA COMMUNE :**

Dépenses de fonctionnement	775 540.14 €
Recettes de fonctionnement	1 613 033.10 €
Dépenses d'Investissement	571 199.96 €
Recettes d'Investissement	539 517.65 €

➤ **BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE :**

Le Maire présente le budget primitif de la commune en dépenses et en recettes :

De fonctionnement à	1 179 459.00 €
D'Investissement à	927 661.00 €

Pour information : **Les membres du CCAS** (Centre Communal d'Action Social) se sont réunis ce même jour à 10h00 pour voter le compte de gestion, l'affectation du résultat et le compte administratif 2013 ; le budget primitif 2014 :

- **Compte de gestion du Receveur, approuvé à l'unanimité par l'ensemble du Conseil d'Administration.**

➤ **Hors de la présence de M. CHARLE, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2013 et le compte administratif 2013, suivants :**

- Affectation du résultat du CCAS :
 - * Excédent antérieur reporté en exploitation : 2 131.58 €
- Compte administratif du CCAS :
 - * Dépenses d'Exploitation 5 812.34 €
 - * Recettes d'Exploitation 7 943.92 €

➤ **Budget primitif 2014 approuvé à l'unanimité par l'ensemble du Conseil d'Administration.**

- BP 2014 du CCAS :
 - * Dépenses d'Exploitation 8 250.00 €
 - * Recettes d'Exploitation 8 250.00 €

II - TAUX DES TAXES FISCALES LOCALES 2014 :

Aucune augmentation cette année :

Taxe d'Habitation	:	12.11 %
Taxe sur le Foncier Bâti	:	11,67 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	:	28.85 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	:	18.33 %

L'ensemble des taxes est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

III- ORDURES MENAGERES

Vu le détail des frais de gestion et le ramassage des ordures ménagères transmis par le SIRMOTOM de MONTERAU-FAULT-YONNE, la participation de la Commune, au titre de l'exercice budgétaire 2014 est d'un montant de 115 719.16 euros. Cette somme sera répartie au prorata du nombre d'occupants. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

IV - AUTRES DELIBERATIONS

- *Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des délibérations suivantes :*
 1. Subventions allouées aux associations et au CCAS :
 - a) Associations : 18 325.00 € et
 - b) CCAS : 6 018.42 €soit un montant global de : 24 343.42 €.
 2. Location des communaux : changement d'exploitant pour les parcelles suivantes :
 - * Parcelle ZK n15 – Soucheboeuf – 90a 00ca – 5.5 quintaux
 - * Parcelle I n°1942 – Les champs Ramards – 6ha 00a 00ca – 4 quintaux.Désormais les parcelles énumérées ci-dessus sont cédées à L'EARL CHAMPS RAMARDS 42 grande rue à BAZOCHES LES BRAY à Monsieur DUVERNEIX Pierre-Louis.
 3. Avenant n°1 des travaux d'ébénisterie de l'église, Entreprise : « Les Ateliers de la Chapelle » pour un montant de : 33 348.00 € TTC

Et Avenant n°3 du marché de Maîtrise d'œuvre, Cabinet d'Architecte Patrick GOLBERY, pour un montant de : 1 174.80 €.

4. Avenant n°2 des travaux de mise en accessibilité « rue de la Poterne », Entreprise COLAS pour un montant de : 4 583.28 € TTC.
5. Approbation du RPQS (**R**apport sur le **P**rix et la **Q**ualité du **S**ervice d'assainissement non collectif du SPANC (**S**ervice **P**ublic d'**A**ssainissement **N**on **C**ollectif) de 2012.
6. Adhésion de la charte régionale de la biodiversité : engagement de la commune sur les produits phytosanitaires et mise en conformité des raccordements à l'assainissement du patrimoine privé et public de la collectivité.
7. Enfouissement des réseaux électriques « rue du Presbytère », estimation convention financière :
 - a) Basse tension : 14 398.92 € TTC
 - b) Éclairage public : 9 554.10 € TTC Une subvention calculée sur le montant HT des travaux sera allouée par le Syndicat.
 - c) Communications électroniques : 11 933.34 € TTC
 - d) Fourreaux « fibre optique » à la charge du SDESM : 12 887.88 € TTC.
8. Redevance ERDF gérée par le SDESM pour l'occupation du domaine public, s'élève à : 194.74 € TTC annuel.
9. Indemnité Technicien (station de pompage) pour un montant annuel de : 540.00 € TTC charges comprises.
10. Indemnité Technicien (station d'épuration) pour un montant annuel de : 540.00 € TTC charges comprises.
11. Renouvellement du contrat de maintenance des aires de jeux KOMPAN :
 - a) 2 contrôles fonctionnels par an réalisés par les services municipaux avec rapport détaillé
 - b) 2 contrôles fonctionnels + maintenance de routine réalisés par la sté KOMPAN pour un montant annuel de : 1 168.80 € TTC.
12. Renouvellement du contrat SACPA pour la capture et le ramassage des animaux errants pour un montant annuel de 837.06 € TTC, date d'effet au 1^{er} juillet 2014.
13. Marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement en faveur des personnes à mobilité réduites, de la « rue Neuve » pour un montant total de 14 950.00 € TTC.
14. Marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable de la « rue Neuve » pour un montant total de 7 893.60 € TTC.

INFORMATION :

Monsieur BEAUDET prend la parole et expose les résultats du recensement de la population qui seront rendus définitifs par l'INSEE au 1er janvier 2016. Ci-joint tableau du recensement.

Séance clôturée le 17/03/2014 à 21h30.

Le Maire,
Jean-Louis CHARLE